

## Proposer une mission d'intérêt général, c'est participer à l'engagement de la jeunesse

### LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service National Universel (SNU), est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il s'adresse à tous les **jeunes de 15 à 17 ans** et a pour finalités de :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer d'une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Il comporte 2 phases obligatoires : un séjour de cohésion de 2 semaines suivi d'**une mission d'intérêt général**. Il pourra ensuite être poursuivi par un engagement volontaire d'au moins 3 mois (par exemple, un service civique).

### QU'EST-CE QU'UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Une mission d'intérêt général (MIG) vise à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société, en plaçant les jeunes en situation de **rendre un service à la Nation**. Ce n'est ni un stage d'observation ni un emploi, elle est l'occasion d'offrir à des jeunes la possibilité de contribuer concrètement, et **sans contrepartie financière**, à des projets ou des missions au service des autres.

### POURQUOI PROPOSER UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Accueillir un volontaire pour une mission d'intérêt général, c'est une opportunité de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain. Par leur vitalité et leur ancrage territorial, **les associations, les structures publiques comme les établissements médico-sociaux, sont des partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Cet engagement pour les jeunes doit favoriser leur appartenance à notre territoire et leur donner envie de s'y investir.

### DANS QUELS DOMAINES ?

Les thématiques :

- 🇫🇷 Défense et mémoire : préparations militaires, participation à des commémorations, entretien de lieux de mémoire, participation à l'organisation de visites...
- 🛡️ Sécurité : gendarmerie, police, sapeurs-pompiers, associations de sécurité civile
- ❤️ Solidarité : aide aux sans-abris, aux migrants, aux personnes en situation de handicap ...
- 🏠 Santé : accompagnement de personnes vulnérables comme des enfants hospitalisés, des personnes âgées, organisation d'actions pour le téléthon ...
- 🎓 Education : aide scolaire, aide à apprendre le français à Des personnes étrangères, animation dans des médiathèques
- 🎭 Culture : restauration du patrimoine, aide à une association culturelle, bénévole au sein d'une salle de musique, d'un musée...
- 🏆 Sport : participation à l'organisation de compétition, appui à l'animation d'un club ou d'une association sportive
- ♻️ Environnement et développement durable : protection de la nature et des animaux, promotion du tri des déchets ...
- 🗳️ Citoyenneté : animation d'un conseil citoyen, aide à la lutte contre le racisme, l'homophobie, ...

👉 **Le référent départemental peut aider à concevoir le projet d'accueil et fournir des référentiels thématiques.**

### QUELLES STRUCTURES PEUVENT ACCUEILLIR ?

- les **associations** loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les **structures publiques** : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les **établissements de santé** privés d'intérêt collectif ;
- les **établissements et services sociaux et médico-sociaux** (ESSMS) publics et associatifs ;
- les **corps en uniforme** ;
- les **entreprises solidaires** d'utilité sociale agréée

### QUEL CALENDRIER, QUELLE DURÉE ?

La MIG dure **84 heures** minimum (ou 12 jours). Elle est réalisée **hors temps scolaire** ; les heures peuvent être réalisées sur un temps continu ou réparties tout au long de l'année (missions perlées).

### COMMENT PROPOSER UNE MISSION D'INTERET GÉNÉRAL ?

C'est une démarche simple, elle s'effectue en ligne sur la plateforme <https://admin.snu.gouv.fr/>  
Les structures qui souhaitent accueillir un jeune volontaire déposent leur(s) mission(s) et, après validation par le référent départemental, les jeunes intéressés proposent leur candidature.

👉 **Un tutoriel est à disposition auprès du référent départemental**

**Pour vous accompagner dans vos démarches et vous conseiller,  
Corine FIALON**

Cheffe de projet SNU – Référente MIG

[corine.fialon@ac-dijon.fr](mailto:corine.fialon@ac-dijon.fr)

03 58 43 80 70 ou 06 09 99 52 71

DSDEN de l'Yonne - Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports